

Rapport annuel 2021

sur le prix et la qualité de l'eau

Communauté d'agglomération Val Parisis

Pôle Attractivité du Territoire

Direction de l'Environnement

Préambule

Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est établi et présenté par le Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis à son assemblée délibérante dans le cadre du rapport et bilan annuel de l'Agglomération.

Ce document est établi pour l'exercice 2021

I. Présentation générale de l'organisation de la compétence

1. Périmètre

Le présent rapport annuel au titre de l'année 2021 est établi pour le périmètre des quinze communes membres de la CA Val Parisis.

2. Gouvernance

La Communauté d'agglomération Val Parisis dispose d'une compétence obligatoire en matière d'eau potable.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence et depuis son transfert, la Communauté d'agglomération adhère en lieu et place des Communes membres au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) qui assure pour le compte de l'EPCI l'intégralité de cette compétence.

Pour l'année 2021, les délégués élus par les instances délibératives sont :

Communes d'élection des représentants de la CAVP	Délégués titulaires de la CAVP	Délégués suppléants
Beauchamp	BRASSEUR Régis	WALTER Antoine
Bessancourt	MESSAOUDI Azedine	CABARET Estelle
Cormeilles-en-Parisis	THIERRY Jérôme	BAUDOUIN Nathalie
Eaubonne	LE DUS Bernard	DUTOUQUET-LE BRUN Evelyne
Ermont	BLANCHARD Benoît	RAVIER Etienne
Franconville	BOULLE Patrick	FERNANDEZ Henri
Frépillon	DERCHE Pascal	HUART Sébatien
Herblay	BARAT Philippe	VINCENT Benoît
La Frette-sur-Seine	AUDEBERT Philippe	JOLLY Nathalie
Le Plessis-Bouchard	JEZEQUEL Marie-Pierre	JOURNO Raoul
Montigny-lès-Cormeilles	CARPENTIER Jean-Noël	PIERROT Casimir
Pierrelaye	VALLADE Michel	VINCENT Louis
Saint-Leu-la-Forêt	ROUSSAKOVSKY Stéphane	BAQUIN Monique
Sannois	TROUZIER-EVEQUE Laurence	PURGAL Frédéric
Taverny	PORTELLI Florence	ARES Philippe

3. Présentation du service : principales données de l'eau en 2021

Communes	Population (au 31/12/2021)	Nombre d'abonnements au 31.12.2021	Nombre de compteurs au 31.12.2021	Nombre de branchements au 31.12.2021	Linéaire de canalisations au 31.12.2021 (en m)	Volumes vendus en 2021 (en m3)
Beauchamp	8 781	2 954	2 953	2 939	44 667	44 867
Bessancourt	7 939	2 330	2 363	2 212	39 133	351 029
Cormeilles-en-Parisis	25 620	6 833	6 833	6 597	91 276	1 221 303
Eaubonne	25 653	4 797	4 856	4 882	68 319	1 205 433
Ermont	29 183	3 974	4 048	4 235	64 130	1 405 337
Franconville	37 564	4 494	4 629	4 752	75 158	1 659 803
Frépillon	3 386	1 210	1 210	1 187	21 813	108 572
Herblay sur Seine	31 545	7 932	7 948	8 027	99 899	1 391 527
La Frette-sur-Seine	4 742	1 685	1 686	1 691	20 549	216 246
Le Plessis-Bouchard	8 589	2 065	2 078	1 994	25 629	342 034
Montigny-lès-Cormeilles	21 638	3 569	3 591	3 538	61 621	951 941
Pierrelaye	9 462	2 509	2 509	2 433	38 413	489 037
Saint-Leu-la-Forêt	16 301	4 526	4 542	4 610	53 706	708 470
Sannois	26 910	4 299	4 316	4 401	65 650	1 229 989
Taverny	27 062	5 457	5 494	5 628	83 844	1 263 254
TOTAL	279 624	58 634	59 056	59 126	853 807	12 588 842

II. Rapport sur le prix du service de l'eau

1. Présentation générale

Le prix de l'eau s'établit au travers de 3 grandes composantes :

	Répartition des coûts au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2021 VAL PARISIS	Au 1 ^{er} janvier 2022 VAL PARISIS	Au 1 ^{er} janvier 2022 SEDIF
Service public de l'eau potable (production et distribution) (1)	31% du total facturé	1,3017 € / m ³	1,3248€ / m ³	1.3248€ / m ³
Service public de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) (2)	47% du total facturé	1,7190 € /m ³	1,7383€ /m ³	2,0849€ / m ³
Taxes et redevances (organismes publics et TVA) (3)	22% du total facturé	0,8973€ /m ³	0,9073 € /m ³	0,9388€ / m ³
		3,9180€ / m ³	3,9704€ / m ³	4,3485€ / m ³

(1) Prix moyen pour une consommation de 30 m³ par trimestre soit 120 m³ par an ramenée en €/m³.

(2) Traduction des différentes parts de la redevance assainissement, valeur moyenne calculée à partir des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes desservies pondérée par leur population (€/HT/m³)

(3) La Loi de Finances du 29 décembre 2013 a porté de 7% à 10% la TVA appliquée aux redevances assainissement et AESM pour modernisation des réseaux de collecte, à compter du 1^{er} janvier 2014. Pour le prix de l'eau, les redevances de bassin et de lutte contre la pollution prélevée par l'AESN, ainsi que la taxe VNF, liée à un prélèvement d'eau, restent soumis au taux de 5,5% (€/m³)

Les Communes membres de la Communauté d'agglomération sont toutes alimentées par la même usine de production d'eau potable - l'usine de Méry-sur-Oise - ce qui leur permet de bénéficier d'un prix homogène pour les parts production et distribution. Elles sont également soumises aux mêmes contributions aux organismes publics et à la TVA.

Cependant, le service de collecte et traitement des eaux usées est assuré par différentes structures, ce qui implique des taux de redevance différents et fait varier le prix de vente.

Ces deux derniers éléments expliquent les écarts qui peuvent être constatés entre les Communes, et parfois sur un même territoire communal.

En effet, bien que la Communauté d'agglomération ait pris la compétence assainissement le 1^{er} janvier 2018, les disparités de situation subsistent.

2. Tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022

Communes	Syndicat d'assainissement	Production et distribution de l'eau potable	Collecte et traitement des eaux usées	Organismes publics et TVA	Prix du m3 (TTC) 2022	Prix du m3 (TTC) 2021
		(€ HT /m ³)	(€ HT /m3)	(€ /m3)	(€ TTC /m3)	(€ TTC/m3)
Beauchamp	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	2,0157	0,8989	4,2394	4,1434
Bessancourt	SIARE(1)	1,3248	2,0353	0,8095	4,1696	4,0813
Cormeilles-en-Parisis	CAVP(3)	1,3248	1,5318	0,9087	3,7653	3,6751
Eaubonne	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,6046	0,9000	3,8294	3,7334
Ermont	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,6592	0,9055	3,8895	3,7934
Franconville	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	2,1538	0,9549	4,4335	4,3441
Frépillon	SIAVOS(4)	1,3248	3,2138	1,0769	5,6155	5,4979
Herblay sur Seine	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,7584	0,9314	4,0146	3,9244
Herblay sur Seine	Versant CACP	1,3248	1,0334	0,8589	3,2171	3,1210
La Frette-sur-Seine	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,6682	0,9224	3,9154	3,8251
Le Plessis-Bouchard	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,7526	0,9148	3,9922	3,8962
Montigny-lès-Cormeilles	CAVP(3)	1,3248	1,1045	0,8660	3,2953	3,2051
Montigny-lès-Cormeilles	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,6864	0,8660	3,8772	3,7812
Montigny-lès-Cormeilles	CAVP(2)	1,3248	1,3954	0,8951	3,6153	3,5251
Pierrelaye	CAVP(3)	1,3248	1,2409	0,8796	3,4453	3,3551
Pierrelaye	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,5318	0,9087	3,7653	3,6751
Saint-Leu-la-Forêt	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	2,0773	0,9473	4,3494	4,2534
Sannois	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,6053	0,9001	3,8302	3,7342
Taverny	SIARE(1)/CAVP(2)	1,3248	1,9592	0,8933	4,1773	4,0812

(1) **SIARE** : Syndicat Intégré 'Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien en charge du transport (sauf à Bessancourt : collecte et transport)

(2) **CAVP** : Communauté d'Agglomération Val Parisis en charge de la collecte depuis le 1^{er} janvier 2018 (transfert de compétence assainissement)

(3) **CAVP** : Communauté d'Agglomération Val Parisis en charge de la collecte et du transport après dissolution du **SIARC** depuis le 1^{er} janvier 2018 (transfert de compétence assainissement)

(4) **SIAVOS** : Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Oise Sud en charge de la collecte du transport et du traitement (uniquement à Frépillon).

III. Rapport sur la qualité de l'eau

1. Présentation

Les normes de qualité sont issues d'une directive européenne (98/83/CE) reprenant les valeurs guides définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour garantir une eau saine, pouvant être consommée toute une vie, même par les populations les plus fragiles.

Le Code de la Santé Publique édicte la réglementation applicable à l'eau destinée à la consommation humaine. Les paramètres à surveiller et les seuils à respecter pour que l'eau puisse être consommée sans danger sont définis par un arrêté de janvier 2007, sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le respect des normes est vérifié par contrôle sanitaire, réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé. **Concernant le Val d'Oise c'est le laboratoire départemental des analyses de l'eau qui est chargé du contrôle.** Pour garantir la qualité de l'eau, la réglementation prévoit en complément une surveillance sanitaire adaptée aux installations. Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires conduite par le délégataire et reconnue par une certification ISO 22000 (certification pour le management de la sécurité des denrées alimentaires).

Les paramètres principaux sont des paramètres microbiologiques et chimiques, la radioactivité, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les pesticides, la turbidité, la dureté, le pH ...

2. La qualité de l'eau distribuée en 2021

Pour assurer la sécurité sanitaire des consommateurs, l'eau doit respecter 2 conditions essentielles :

- Ne pas contenir de micro-organismes (bactéries, virus ou parasites) susceptibles de provoquer des maladies,
- Ne pas présenter de concentrations en substances indésirables (nitrates, pesticides, métaux lourds...) supérieures aux limites de qualité définies par le Code de la santé publique.

En outre, elle doit satisfaire à des critères de confort portant notamment sur la couleur, la saveur ou encore l'odeur.

La qualité sanitaire de l'eau du SEDIF, attestée par plus 5 000 prélèvements et près de 425 000 analyses annuelles réalisées tout le long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur, a été excellente. Les taux de conformité microbiologique et physico chimique des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont respectivement de 100 % **Pour l'ensemble de 15 communes du territoire de Val Parisis, près de 322 prélèvements de contrôle ont été effectués en 2020.**

		Germes fécaux	Chlore	Conductivité	pH	Turbidité		Aluminium		Ammonium	
	Nbre de prélèvements	Nbre de dépass. de seuil	Résiduel moy (mg/l)	Valeur moy (µS/cm)*	Valeur moy	Valeur moy (µg/l) ***	Nbre de dépass. de seuil	Valeur moy (µg/l)***	Nbre de dépass. de seuil	Valeur max (mg/l)	Nbre de dépass. de seuil
Beauchamp	11	0	0,19	414	7,8	0,16	0	<10	0	<0,05	0
Bessancourt	9	0	0,26	412	7,8	0,14	0	<10	0	<0,05	0
Cormeilles-en-Parisis	26	0	0,24	431	7,9	0,11	0	<10	0	<0,05	0
Eaubonne	31	0	0,23	455	7,8	0,22	1	<10	0	<0,05	0
Ermont	32	0	0,23	438	7,8	0,19	0	<10	0	<0,05	0
Franconville	35	0	0,23	424	7,9	0,16	0	<10	0	<0,05	0
Frépillon	6	0	0,26	407	7,8	0,07	0	<10	0	<0,05	0
Herblay	28	0	0,24	441	7,9	0,17	0	<10	0	<0,05	0
La Frette-sur-Seine	5	0	0,25	395	7,9	0,08	0	13	0	<0,05	0
Le Plessis-Bouchard	10	0	0,23	465	7,8	0,17	0	<10	0	<0,05	0
Montigny-lès-Cormeilles	22	0	0,24	447	7,8	0,11	0	<10	0	<0,05	0
Pierrelaye	11	0	0,20	437	7,8	0,11	0	<10	0	<0,05	0
Saint-Leu-la-Forêt	16	0	0,24	440	7,8	0,11	0	<10	0	<0,05	0
Sannois	29	0	0,23	439	7,8	0,12	0	<10	0	<0,05	0
Taverny	29	0	0,22	445	7,9	0,10	0	<10	0	<0,05	0

*(µS/cm) : micro siemens / cm, unité de mesure de la conductivité de l'eau.

** (°f) : degré français, unité de mesure de la dureté de l'eau.

*** (µg/l) : micro gramme par litre, unité de mesure de l'aluminium dans l'eau et de turbidité

3. Les paramètres sous surveillance

A partir des quelques 425 000 prélèvements, de nombreux paramètres sont vérifiés avec une attention toute particulière pour certains.

Le chlore

Maintenu à très faible dose dans le réseau de distribution, le chlore prévient le développement des bactéries pendant le transport de l'eau, notamment quand les températures sont élevées.

Le taux de chlore ne fait pas partie des paramètres réglementaires définissant la qualité de l'eau destinée à la consommation. Il est cependant recommandé « une absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal » et de viser la valeur la plus faible possible, sans toutefois compromettre la désinfection.

Comme l'impératif sanitaire prévaut, la chloration peut être temporairement augmentée si les objectifs de protection microbiologique l'exigent.

Le chlore injecté en usine a tendance à décroître au cours du transport de l'eau jusqu'aux points de distribution. Pour une couverture homogène, le SEDIF a réparti des installations de rechloration sur tout le réseau. Ce dispositif permet de trouver un compromis entre une bonne protection bactériologique et un « goût de chlore » limité.

Les nitrates

Les nitrates produits par les végétaux, les animaux et les hommes sont présents à l'état naturel dans les sols. Les activités humaines augmentent les apports au milieu naturel, entraînant un accroissement des concentrations dans les ressources en eau.

Les dégradations actuelles résultent notamment de nombreuses années de fertilisation des sols mal maîtrisée. Les évolutions du cadre réglementaire et l'adoption de l'éco-conditionnalité des aides au niveau européen contraignent désormais les agriculteurs à améliorer leurs pratiques.

Pour l'eau potable, la réglementation fixe une limite de qualité pour protéger les populations les plus vulnérables. En effet, dans de rares cas, les nitrates ingérés se transforment en nitrites qui peuvent provoquer un empoisonnement aigu en limitant le transport de l'oxygène dans le sang.

Les pesticides

Insecticides, fongicides et désherbants sont des produits phytosanitaires qui contaminent les eaux de surface et souterraines mal protégées.

Le Code de la santé publique fixe une limite de qualité pour chaque pesticide recherché et pour leur somme. La première correspond aux limites de détection des méthodes d'analyse disponibles dans les années 1970. Elle est ainsi jusqu'à

1 000 fois plus faible que la recommandation de l'organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'atrazine.

L'élimination des pesticides dans le processus de traitement de l'eau est bien maîtrisée. Elle s'appuie essentiellement sur le recours au charbon actif en poudre et en grain et, à Méry-sur-Oise, sur la nanofiltration.

L'aluminium

L'aluminium est l'un des constituants majeurs de l'écorce terrestre.

Presque toutes les eaux en contiennent naturellement en quantité variable.

Des sels d'aluminium sont utilisés dans le traitement de l'eau pour leur grande capacité à éliminer les

matières en suspension d'origine minérale ou organique présentes dans les ressources. Les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de conclure à une toxicité de l'aluminium dans l'eau. La référence de qualité n'est pas déterminée par rapport à un risque sanitaire mais sert à mesurer l'efficacité des traitements.

Les conditions d'exploitation très strictes appliquées sur les filières du SEDIF permettent de maintenir des concentrations très faibles, très inférieures aux seuils réglementaires et aux recommandations de l'OMS encore plus strictes.

Les indicateurs radiologiques

Le Bassin parisien ne présente pas une activité radiologique naturelle importante. Le suivi régulier des indicateurs de radioactivité montre des valeurs très faibles. La qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine est suivie par 4 indicateurs réglementaires :

- Les activités alpha globale et bêta globale résiduelle servent à orienter la stratégie d'analyse ;
- L'activité en tritium et la dose totale indicative (DTI) sont des références de qualité.

Le SEDIF s'est équipé d'une balise de mesure de la radioactivité en continu, pour détecter une éventuelle contamination de la Seine, puisqu'un centre nucléaire de production d'électricité est implanté à Nogent-sur-Seine. Celle-ci n'a jamais mis en évidence une activité radiologique inhabituelle.

L'eau et l'alimentation contribuent très faiblement à l'exposition des populations aux rayonnements ionisants, principalement due à la radioactivité naturelle et aux expositions médicales.

La dureté

Le Bassin parisien est un bassin très majoritairement calcaire. La plupart des eaux qui y sont puisées sont dures ou très dures. La dureté de l'eau est liée à la nature géologique des sols traversés et varie au cours de l'année sous l'effet de l'activité biogéochimique. Les traitements de potabilisation peuvent également influencer.

La réglementation ne fixe pas de seuil. Toutes les eaux contiennent du calcium à des concentrations très différentes. Une eau dure participe à l'apport en calcium nécessaire à notre organisme, mais une eau très dure laisse des dépôts dans les installations sanitaires et sur les ustensiles.

Le fluor et autres composés minéraux

Le sodium se retrouve dans tous les types d'eaux à des teneurs variables. C'est un élément vital pour l'organisme : un adulte doit en absorber environ 3 g/j.

Le potassium joue un rôle dans la transmission de l'influx nerveux. Il n'y a plus de valeur réglementaire pour ce paramètre.

Les teneurs en sulfates dans l'eau sont très variables ; elles ne dépassent généralement pas 1 g/l, sauf pour certaines eaux minérales pouvant contenir jusqu'à 1,2 g/l. Les sulfates ne sont pas toxiques, même s'ils peuvent produire un léger effet purgatif à de fortes doses (1 à 2 g/l). Les chlorures sont l'un des minéraux majeurs de notre alimentation. Un adulte doit en ingérer environ

600 mg/j. Même à de fortes concentrations dans l'eau, ils n'ont aucun effet sur la santé.

Le fluor est un élément essentiel pour une dentition saine. En excès, il peut toutefois provoquer des altérations dentaires. Ce risque est exclu pour les eaux du SEDIF, dont les concentrations restent bien inférieures au seuil réglementaire.

.